

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024**

**N°DCM-2024-019**

**OBJET :**

**PERSONNEL**

Pôle culturel / Musées municipaux

Création d'un emploi permanent  
Cadre d'emplois des adjoints du  
patrimoine  
35/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> avril 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

**Absent :** néant.

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Mme ROBIN explique aux conseillers municipaux qu'en 2023, les collections du musée municipal Traditions et Vie ont été totalement transférées au Centre Culturel de la Dombes. Ce site regroupe aujourd'hui l'apothicairerie et la chapelle, l'Orangerie, et le Musée « Vie en Dombes en 1900 ». La fréquentation du musée est passée de 2 894 personnes en 2022 à 5 427 en 2023. Le musée numérique Micro-Folie ouvrira ses portes en avril 2024, en partenariat avec les Musées nationaux et La Villette. D'autres structures sont également présentes sur le site comme l'école de musique municipale. Ce pôle culturel va fonctionner en réseau sur des thématiques déterminées avec les autres services culturels (médiathèque municipale, cinéma, Office Municipal de la Culture, ...). Les objectifs sont les suivants : développer l'offre culturelle en milieu rural, assurer les services à la population, faire du tourisme un axe de développement économique et affirmer le rôle de ville-centre et l'identité locale. Les activités s'organiseront autour des visites, des expositions, de l'enseignement, des animations et événements, et de concerts ;

Il est donc proposé de renforcer les moyens humains et de réorganiser les missions du personnel des musées municipaux, afin d'augmenter la fréquentation et dynamiser les partenariats ;

... / ...

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**DECIDE** la création d'un poste de médiateur aux musées municipaux / chargé de communication du pôle culturel, du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2024,

**PRECISE** que ce poste sera pourvu par voie de mutation ou, à défaut, par voie contractuelle,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 13/03/2024

Et dépôt en Préfecture  
Le : 13/03/2024

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.